

**ABONNEMENT.**  
 Saumur : 30 fr.  
 Un an ..... 16  
 Six mois ..... 8  
 Trois mois ..... 4

Poste : 35 fr.  
 Un an ..... 18  
 Six mois ..... 10  
 Trois mois ..... 5

On s'abonne :  
 A SAUMUR,  
 Chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 Chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 39 ;  
 A. EWIG,  
 Rue Taillout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

**INSERTIONS.**  
 Annonces, la ligne, 20 c.  
 Réclames, — 30  
 Faits divers, — 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :  
 A PARIS,  
 Chez M. HAVAS-RAFFINE et Co,  
 Place de la Bourse, 9.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
7 Décembre 1877.

### LE BUDGET.

La majorité n'a-t-elle refusé le budget ?  
 — Non pas, diront peut-être certains caustiques de la gauche. Remarquez bien : elle a seulement refusé de discuter le budget, ce qui est bien différent.

— Mais, disent les droites, cette discussion est urgente, le pays attend. Votre refus de discuter équivaut à un refus du budget lui-même.

— Cela se peut, réplique la gauche, mais cela ne nous regarde pas ; nous ne sommes pas si pressés ; nos rapports sont prêts, mais les rapporteurs les garderont dans leur poche. Avec vingt-cinq francs de traitement par jour, nous pourrions aller loin. Nous refusons donc de déclarer l'urgence du budget. Ce qui est urgent, c'est qu'on nous donne des portefeuilles. Si on nous les refuse, nous nous vengerons sur le pays.

Telle est la situation dans sa réalité à la fois cruelle et puérile.

M. Jules Ferry a dit que le budget était la dernière arme des peuples libres. Mais cette arme, qu'on voudrait tourner contre le gouvernement, n'est en réalité qu'une arme tournée contre le pays.

La majorité radicale prétend représenter fidèlement les sentiments de la nation. Nous ne le croyons pas, et nous sommes au contraire persuadés qu'une grande partie des électeurs regrettent amèrement d'avoir confié leurs intérêts à de pareils représentants. Mais, en supposant même pour un instant que le pays approuve les agissements de la majorité, conçoit-on qu'une nation puisse être aveuglée au point de dire au chef de l'Etat : « Changez vos ministres, ou je me laisse mourir de faim ? »

C'est pourtant à de pareilles absurdités qu'on se heurte lorsqu'on veut analyser l'attitude de la gauche.

D'après la théorie de M. Jules Ferry, un peuple qui veut faire preuve de liberté doit se venger de ceux dont il n'est pas satisfait, en se refusant à lui-même toute subsistance. C'est fort stoïque sans doute, et nous comprenons que l'idée de ce suicide puisse séduire les admirateurs de Caton. Mais il est fort probable que l'esprit pratique, qui domine encore en France, emportera toute cette poésie républicaine, et que le sentiment national ne se laissera pas émouvoir par l'héroïsme de ces farouches représentants du peuple qui, au lieu d'immoler leur vie pour les libertés publiques, trouvent plus commode de sacrifier celle de la nation.

Le pays verra dans cette obstination de la gauche la condamnation de cette politique d'ambition et de troubles qui empêche la marche des affaires et qui désorganise tout le système constitutionnel, en jetant la discorde entre les pouvoirs de l'Etat.

En ce moment, la majorité a la terreur d'une seconde dissolution, et c'est cette terreur qui l'égare. On pourrait s'étonner qu'une Chambre à peine élue ait immédiatement la conscience de son incompatibilité d'humeur avec les autres pouvoirs, et s'empresse d'avouer en conséquence ses tendances séditionnelles. On pourrait s'étonner qu'elle trouve tout naturel d'imposer sa volonté au chef de l'Etat et au Sénat, qui ont le pouvoir d'affirmer leur supériorité par une seconde

dissolution. On pourrait trouver fort singulier que la Chambre, pour se garantir contre cette éventualité qu'elle redoute, ne sache point trouver d'autre moyen que celui de sacrifier les intérêts de la nation.

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'à partir de ce moment il y a une opposition véritable entre les intérêts de la Chambre et les intérêts publics, car la Chambre, pour assurer son existence, qu'elle croit menacée, est obligée de compromettre l'existence même du pays, puisqu'il n'y a pas d'existence pour un pays sans budget et que la Chambre refuse même de s'en occuper.

Du reste, cette situation, qui est fort triste, n'a rien d'étonnant. La gauche est fidèle à ses traditions.

A l'instar de la Commune, pour terrifier le gouvernement, elle a recours aux otages, et son otage, maintenant, c'est le pays.

CHARLES CONESTABLE.

### Chronique générale.

La note de l'Agence Havas, dont on a fait tant de bruit, a provoqué, comme on l'a vu hier, plusieurs démentis de la part des divers bureaux de la gauche qui tous ont déclaré qu'aucun membre des gauches du Sénat ou de la Chambre des députés n'avait reçu mission de formuler des conditions pour la formation d'un cabinet parlementaire.

Tout mauvais cas est niable ; que la condition d'un congrès des Chambres ait été portée à l'Élysée par un membre du Corps législatif ou par un ami de M. de Girardin, comme l'honorable M. de Lesseps par exemple, peu importe ; ce qui est avéré, c'est que cette exigence inacceptable est au fond de tous les pourparlers engagés avec les membres de la gauche. Il n'était donc pas nécessaire de démentir si bruyamment ce qui est la base même de l'ultimatum des gauches.

Plus on avance vers le dénouement et plus éclatent à tous les yeux les vices organiques de nos institutions politiques. Quand un pays de travail et de production comme la France est constamment en proie à des querelles byzantines, à des crises parlementaires conduisant à des crises commerciales, économiques et financières, il est évident pour tout le monde qu'un pareil régime ne peut durer et qu'il est déjà condamné par l'expérience.

On lit dans l'Assemblée nationale :  
 « Les débats parlementaires n'ajouteront rien désormais à la triste vérité de la situation, car il n'y a plus rien de parlementaire dans l'attitude et dans la conduite des députés de la majorité. Ils ont déclaré la guerre au gouvernement et au pays en menaçant de refuser le budget et de suspendre ainsi tous les services publics. Ils ne sont donc plus les députés de la France ; ils ne sont plus que les députés d'un parti, d'une coterie, d'une secte révolutionnaire.

« Les bons négociants qui pactisent avec eux ont-ils réfléchi que si le budget n'est pas voté avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain, aucun comptable de l'Etat ne pourra exiger le paiement d'aucune contribution ; que, par conséquent, les douanes ne fonctionnant plus, la France sera inondée de marchan-

ses étrangères qui ne payeront aucun droit et qui feront à nos manufactures et au commerce français une concurrence mortelle ? Est-ce là ce qu'ont voulu les notables commerçants de Paris en encourageant l'opposition dans sa lutte antipatriotique contre le Maréchal ?

« Les conséquences du coup d'Etat parlementaire tenté par les gauches seraient si désastreuses, si incalculables, que nous hésitons à croire que les plus aveugles parmi les radicaux continuent longtemps encore à se servir d'une arme qui éclaterait dans leurs mains et tuerait surtout leur République, devenue intolérable et odieuse à tous. Cette crainte, plus que le patriotisme, agira sans doute sur les esprits les plus exaltés, et il ne serait pas impossible que des négociations pacifiques fussent reprises en vue de prévenir une catastrophe dont chacun aujourd'hui peut mesurer la profondeur. »

L'Agence Havas a communiqué la note suivante :  
 « Un journal a parlé hier soir d'« hommes néfastes » qui avaient été introduits à l'Élysée par des « portes secrètes. »  
 « Nous sommes autorisés à donner les noms des personnages qui ont été reçus hier par le Président de la République. Ce sont, outre les ministres actuels, MM. Louis Legrand et Roger Marvaux, députés ; Du faure, Batbie et Pouyer-Quertier. »

Parmi les conséquences du refus de l'impôt par la Chambre des députés se trouve le non-paiement du coupon qui écherra le 4<sup>er</sup> janvier prochain sur la rente 3 0/0.  
 Ce coupon, en effet, sera bien détaché à la Bourse le 16 du mois courant, mais la dépense en incombera tout entière à l'exercice 1878.

Plusieurs chambres de commerce ont déclaré ne pas pouvoir délibérer sur une question politique, la crise commerciale étant par dessus tout exclusivement politique.

On lit dans la Défense :  
 « Le parti pris de l'opposition qui est décidée à refuser le budget est sévèrement jugé par tous ceux qui ne mettent pas les intérêts du parti radical au-dessus des intérêts de la France.

« Les gauches, en refusant le budget, ont l'odieuse courage de décréter que, autant qu'il dépendra d'elles, la France sera livrée au désordre et à la misère, jusqu'à ce qu'on la livre pieds et poings liés entre leurs mains.

« Tous les intérêts les plus légitimes vont être mis en souffrance, non-seulement avec une barbare cruauté, mais encore avec la plus criante injustice.

« Une âme vraiment grande et vraiment généreuse est surtout émue d'une autre considération que nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs.

« Quelle chose indigne ! nous écrit une personne : les radicaux vont donc renier la dette sacrée de la patrie et frustrer de leurs intérêts tous ceux qui ont concouru à la libération du territoire ?

« Nous n'avons qu'une réponse à faire à notre correspondant. Il a tort de s'étonner. Pourquoi les radicaux s'inquiéteraient-ils de

ceux qui ont libéré le territoire ? Est-ce que ce ne sont pas ces mêmes radicaux qui, pour la plupart, refusaient à Bordeaux la paix et voulaient continuer la guerre jusqu'à ce que la France eût perdu sa dernière goutte de sang ? Ils sont toujours les mêmes. »

### L'ESPERANCE DE LA DERNIÈRE HEURE.

La crise si grave qui compromet les destinées de la France vient d'entrer depuis quelques heures seulement dans une phase nouvelle qui permet de voir réaliser un dénouement inespéré.

Si un tel dénouement réussit, les gauches extrêmes seront réduites au seul rôle qui leur convient : le rôle de l'opposition en minorité. Ce serait pour le pays tout entier un grand sujet de joie, un retour vers le calme et la prospérité.

C'est le centre gauche qui va peut-être rendre à la France sa tranquillité, donner satisfaction au commerce et à l'industrie et rendre possible la consolidation de la République.

La place naturelle du centre gauche a toujours été dans les rangs des conservateurs ; c'est dans ces rangs qu'il trouve ses alliés naturels et qu'il peut prendre, dans la direction des affaires, une place digne des sentiments véritables de la plupart de ses membres.

Les membres du centre gauche, entraînés au milieu des gauches les plus avancées, et, quoi qu'on ait pu dire, prisonniers dans leurs rangs, se trouvent en ce moment justement irrités des allures dictatoriales de M. Gambetta.

Ils s'aperçoivent que M. Gambetta a la prétention de régner et de gouverner, qu'il se pose en chef absolu de gouvernement en face du Maréchal et qui, dernièrement encore, il a délégué vers lui deux de ses ambassadeurs, M. Ferdinand de Lesseps et M. Clément Laurier, sans prendre conseil du centre gauche.

Ils s'aperçoivent aussi que, pour les questions du budget comme pour le choix des candidats aux élections, M. Gambetta agit selon son bon plaisir et qu'il accorde à peine à ses vassaux de la Chambre ou du Sénat le droit d'humbles remontrances.

Il n'est donc pas impossible que le centre gauche, lassé de ce vasselage, secoue le joug du dictateur et se sépare de l'extrême gauche, en acceptant de prendre le pouvoir avec des membres de la droite.

La retraite du centre gauche rendrait la discussion absolument inutile pour le fonctionnement régulier de la Constitution ; ce serait le déplacement de soixante-dix voix qui suffiraient pour former une majorité compacte, pour rétablir la paix et mettre fin aux souffrances des classes laborieuses et à tous les périls d'une crise industrielle et commerciale à cette époque si importante de l'année et à la veille de l'Exposition universelle.

Si les membres du centre gauche écoutent la voix du patriotisme, ils ne repousseront point la conciliation et ils ne voudront pas, en maintenant une alliance funeste, compromettre plus longtemps les destinées de la patrie dans toutes les éventualités d'une folle révolution.

Quelle immense joie dans toute la France, si, tout à coup, l'on voyait le centre gauche constituer une majorité conservatrice, affirmer le maintien de la Constitution et donner aux populations les bienfaits d'une République modérée ! (Assemblée nationale.)

Le Comité de Salut public a tenu, mardi soir, une réunion des plus importantes.

On y a voté deux résolutions, dont une surtout est de la plus haute gravité.

La première est une protestation qui doit être adressée au pays, avec la signature de tous les députés et de tous les sénateurs des gauches, contre le Maréchal qui persiste, dit la protestation, à se tenir en dehors des règles parlementaires pour la formation d'un ministère.

La deuxième porte que, dans le cas où le Maréchal viendrait à demander au Sénat une seconde dissolution de la Chambre, la Chambre, sans perdre de temps, demandera la mise en accusation du Maréchal.

Il y a en ce moment parmi les radicaux de profonds dissentiments qu'ils cherchent à cacher, et ils espèrent qu'en démentant tous les incidents que produisent ces dissentiments ils empêcheront peut-être la division d'éclater au grand jour.

Ainsi, pour ce qui regarde la démission de M. Cochery, elle a été si bien donnée, que c'est M. Ferry qui est monté à la tribune pour lire la communication budgétaire, et ce, en remplacement du rapporteur, M. Cochery, alors démissionnaire.

Cet incident de démission avait produit une telle émotion que M. Gambetta, personnellement, ainsi que plusieurs membres du centre gauche, ont obtenu de M. Cochery, après de vives instances, de le faire revenir sur sa décision.

Voilà la vérité vraie.

Nos lecteurs sont au courant de la démarche faite, à Versailles, par certains délégués du commerce parisien. Un détail à ce propos emprunté au *Figaro* :

« On n'a pas assez remarqué que, parmi ces représentants de l'industrie parisienne, se trouvait un M. Trystram, qui n'est autre que le candidat radical qui vient d'être battu à Dunkerque.

Or, quelle industrie représente ce Dunkerquois? Tout simplement celle que les remplaçants militaires appelaient autrefois les *marchands d'hommes*.

Franchement, le Maréchal a-t-il eu absolument tort en ne recevant pas des délégués qui n'accueillaient pas les observations du sous-directeur de la Banque de France et tenaient compte de celles de l'ex-marchand d'hommes Trystram?

#### PÉTITION DES NÉGOCIANTS DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Un grand nombre d'industriels et de commerçants du département de la Somme font parvenir à M. le président et à MM. les membres de la Chambre des députés la pétition suivante :

« L'industrie et le commerce, dit le *Mémorial d'Amiens*, traversent une crise très-grave; on n'ose plus fabriquer, on n'ose plus même faire à terme des transactions quelque peu importantes.

Il faut que les efforts de tous soient réunis pour mettre fin bientôt à un pareil état.

En votant promptement le budget, comme le demandent les pétitionnaires, la Chambre des députés ferait œuvre d'apaisement, et immédiatement, la situation se trouverait en partie allégée.

Mais est-il permis encore d'espérer des mesures telles que doit en dicter dans des circonstances exceptionnelles un patriotisme véritable et désintéressé. Nous en doutons.

Et cependant, si les chefs du parti de l'opposition voulaient songer un seul instant à la crise commerciale actuelle, des résolutions sages, décisives, rassurantes, seraient bientôt prises, et en peu de jours la confiance renaîtrait, le commerce pourrait de nouveau se livrer avec toute sécurité à ses affaires.

A M. le président et à MM. les membres de la Chambre des députés.

Monsieur le président,  
Messieurs les députés,

Depuis un long laps de temps, et surtout depuis le commencement de 1877, le commerce et l'industrie sont en souffrance; un grand nombre de métiers sont arrêtés dans les fabriques, et des centaines d'ouvriers se voient sans ouvrage.

La France, il est vrai, n'est pas seule à souffrir de ce lamentable état de choses: ses voisins traversent aussi une crise commerciale, comme on l'en avait vu depuis de longues années. Mais chez nous, aux préoccupations extérieures, sont venues se joindre des divisions intérieures, qui ont encore aggravé la situation.

Nous avions espéré qu'après le 14 octobre la Chambre des députés, laissant de côté les discussions politiques dont on était fatigué, s'occuperait des affaires du pays. Il n'en a pas été ainsi jusqu'ici, et l'avenir, loin de s'éclaircir, s'assombrit tous les jours.

La majorité de la Chambre recule de jour en jour le vote du budget, et s'appête même à refuser de le voter.

Tels sont, monsieur le président, les bruits fâcheux qui circulent et qui entravent les affaires.

Si, au contraire, refusant de prêter l'oreille aux excitations du parti avancé, la Chambre se rapprochait du Maréchal et du Sénat et rétablissait ainsi l'accord entre les pouvoirs, la confiance renaîtrait et les affaires reprendraient peu à peu.

Les soussignés, viennent donc, monsieur le président, prier la Chambre d'écouter la voix de ceux qui, sans préférences politiques, ne veulent que le bien et la prospérité du pays. Le vote du budget ferait cesser tout conflit et écarterait les graves préoccupations que donne aux intérêts privés la crainte de voir arrêtés les services publics; ce vote, la France l'attend du patriotisme de la Chambre: il serait salué avec joie par tous ceux dont la crise actuelle menace si profondément les intérêts.

#### LA CRISE COMMERCIALE.

L'Union de l'Ouest a reçu la lettre suivante d'un négociant d'Angers :

« Angers, 3 décembre.

« Monsieur le Rédacteur,

Les journaux radicaux, et ce sont les seuls qui aient fait beaucoup de bruit autour de la pétition dite « de la rue du Sentier », la donnent comme l'expression des sentiments du haut commerce parisien. Or, en l'examinant de près, on constate, à part l'industrie de Mulhouse, que les principaux négociants y brillent par leur absence. En effet, on arrive à compter à peine 50 négociants de la rue du Sentier, Saint-Fiacre, des Jeûneurs, de Cléry, d'Aboukir. Plus de 500 n'ont pas signé.

On doit s'étonner aussi de voir figurer ici l'industrie de Mulhouse, dont la diminution d'affaires est parfaitement expliquée: 1° par la mode, qui n'est plus aux tissus imprimés; 2° parce que cette industrie étant devenue allemande, par suite de l'annexion, ses produits sont grevés d'un droit de sortie de 15 0/0, prélevé par le gouvernement allemand. Elle se trouve aussi, pour certains articles, dans des conditions inférieures à Rouen, et pour d'autres, aux articles anglais.

Mais le plus étrange encore, c'est que nous voyons figurer, parmi les signataires de la fameuse pétition, les représentants d'une maison allemande et une autre qui a opté pour la nationalité allemande: ces messieurs seraient vraiment aimables de ne pas se mêler de nos affaires.

Je répète que, si l'on mettait en regard de ceux qui ont signé, ceux qui se sont abstenus, on constaterait que ceux qui se sont permis de donner un conseil au maréchal de Mac-Mahon sont l'infime minorité. Ces messieurs prétendent que leurs affaires ont diminué. Mais d'abord, ne serait-on pas en droit de leur demander d'établir, par des bilans comparatifs certifiés conformes, la preuve de ce qu'ils avancent? Ceux qui s'agitent ne sont pas ceux qui souffrent le plus. Est-il vrai, d'ailleurs, que le temps d'arrêt dans les affaires ait pour cause le 16 mai?

Qu'ils remontent à 3 ou 4 années en arrière, et ils verront que cette situation provient d'incidents commerciaux particuliers à de certaines maisons et au trop plein de la fabrication, beaucoup plus active que la consommation. Ils reconnaîtront également, s'ils sont de bonne foi, que la crise du commerce intermédiaire provient surtout de l'accroissement démesuré des grands magasins de détail de Paris, qui, par des annonces habilement rédigées, font croire, tout en ne sacrifiant que quelques articles, à un bon marché général qui n'existe pas et auquel le public se laisse prendre. On peut

même constater, à regret, que nombre de personnes adressent à ces immenses magasins de Paris d'importantes demandes, au point qu'en ce moment — cela est de notoriété dans le commerce, — ce sont les acheteurs de la province qui soutiennent le chiffre d'affaires des maisons de Paris.

Sera-t-il permis, en passant, d'exprimer ici combien, particulièrement dans les circonstances graves où nous nous trouvons, cet abandon de concitoyens près desquels on devrait trouver une aide mutuelle, dans les moments difficiles, est téméraire et peu réfléchi? Car il est à remarquer que ces grandes maisons de Paris accaparent tout ce qui peut se vendre; ce sont des bazars, où l'on trouve réunis les articles les plus opposés et qui, par le fait, SUPPRIMENT TOUT LE COMMERCE INTERMÉDIAIRE, TOUS LES PETITS COMMERCANTS, aussi bien pour les étoffes que pour la mercerie, la bonneterie, la gauterie, voire même les meubles et les jouets d'enfants! (1) Elles font aussi un tort considérable au commerce moyen de Paris et au commerce des petites et grandes villes de province. Chose regrettable, Angers et certaines localités de la Loire-Inférieure se distinguent particulièrement par leur tendance vers Paris, tandis que Rouen, Orléans, plus à proximité de Paris, en souffrent infiniment moins.

Si donc, on voulait ne pas mêler la politique où elle n'a que faire, on reconnaîtrait que la stagnation des affaires provient ainsi de plusieurs causes qui tiennent aux affaires mêmes, au régime économique du commerce et de l'industrie, au manque d'équilibre entre la vente et la fabrication, au caprice du public et, enfin, aux circonstances purement atmosphériques. La saison d'hiver par trop bénigne est, pour le moment, la cause principale, tangible, de l'arrêt de la vente, réagissant de l'un sur l'autre. Et vraiment ce n'est pas la faute du gouvernement!

À Paris, comme en province, les petits commerçants demandent qu'on les débarrasse de la politique, persuadés que les affaires alors reprendraient leur essor. Aussi, j'approuve fort la proposition faite dans la lettre adressée au journal le *Soleil*, que vous publiez. Que la Chambre vote le budget et qu'elle se proroge à la fin de mars, et vous verrez, pour peu que le froid survienne, que les affaires reprendront vite.

« UN DE VOS ABONNÉS. »

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier jeudi.

M. Cochery, au nom de la commission du budget, dépose le rapport sur le budget des finances.

MM. Langlois, Sadi Carnot, Varambon, Millaud, Guichard, Spuller, Tirard, Parent, Dréo, Jacques, déposent les rapports sur les budgets des dépenses.

M. Cochery dépose le rapport sur le budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1878. (Applaudissements à gauche.)

MM. Guyot et Bardoux déposent des rapports sur les budgets de dépenses.

M. Bethmont dépose un rapport de la commission du budget.

M. Simiot présente le rapport sur l'élection de M. le prince de Léon à Ploërmel et conclut à la validation et au renvoi à la commission d'enquête.

M. de la Porte demande le renvoi de la discussion à demain.

Le renvoi n'est pas ordonné.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Versigny présente le rapport sur l'élection de M. Gaudin dans la 2<sup>e</sup> circonscription de l'arrondissement de Nantes. Diverses protestations ont été adressées au bureau contre l'élection, mais elles n'ont pas paru appuyées de preuves suffisantes. Il y a cependant lieu de blâmer une affiche de M. le préfet de la Loire-Inférieure, déclarant que voter pour M. Gaudin était voter pour la paix.

Le bureau propose la validation de l'élection.

(1) A l'appui de la thèse que soutient, ici, notre honorable correspondant, nous rappellerons que l'*Echo universel*, journal de M. Guyot-Montpayroux, qui n'est pas, sans doute, un défenseur du 16 mai, avait ouvert, il y a quelques mois, une campagne vigoureuse contre l'accaparement des grands magasins de Paris qu'il accusait, lui aussi, de ruiner le petit commerce et de nuire au développement des affaires en détruisant la concurrence.

(Note de l'Union de l'Ouest.)

tion et le renvoi du dossier à la commission d'enquête.

Ces conclusions sont adoptées. La Chambre a continué ensuite la vérification des pouvoirs de plusieurs autres députés.

#### Dernière heure.

La séance est levée précipitamment à quatre heures. On dit que M. Grévy est mandé à l'Élysée.

M. Dufaure, rappelé par M. le Maréchal, est en train de constituer un ministère, dont MM. Waddington, Bertault, Teisserenc de Bort, Say, feraient partie.

Les conditions imposées au Maréchal seraient celles-ci :

Engagement formel et public de ne pas dissoudre la Chambre avant l'Exposition universelle.

M. Dufaure poserait au Sénat la question de cabinet sur la loi Bardoux, relative à l'état de siège.

On dit que M. le Maréchal se soumettrait à ces exigences.

En échange de ces conditions, la Chambre accorderait un douzième provisoire.

Nous espérons encore que, dans la soirée, on parviendra à envisager la question avec plus de lucidité, et que le Maréchal retrouvera enfin toute sa liberté et toute sa dignité.

Mais la situation est gravement compromise à l'heure où nous écrivons.

(La Défense.)

#### Chronique militaire.

On annonce pour le 25 décembre courant la convocation à Paris des commandants de corps d'armée. Ces officiers généraux doivent assister aux séances de la commission supérieure chargée du classement des officiers d'état-major d'infanterie et de cavalerie.

La vieille giberne d'infanterie a vécu. Elle est remplacée par deux cartouchières que le fantassin portera fixées au ceinturon, l'une devant, l'autre derrière. Chacune de ces cartouchières peut contenir dix-huit cartouches.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

LE CAPITAINE BOYTON SUR LA LOIRE.

Les journaux de Tours ont reçu la lettre suivante :

« Paris, le 3 décembre 1877.

« Monsieur le directeur,

« Je commencerai mon voyage sur la Loire samedi matin, à 9 heures, à Orléans. Je compte passer à Tours dimanche, de dix heures du matin à midi.

« Votre dévoué,

« PAUL BOYTON. »

Le capitaine Boyton compte arriver à Nantes mardi, dans l'après-midi. Il fera donc près de 400 kilomètres, d'Orléans à Nantes, en quatre jours.

Pendant ce temps, le capitaine Boyton ne quittera pas la Loire, son appareil lui permettant de rester dans l'eau, même pour dormir.

M. le ministre de la guerre vient de décider que les militaires de l'armée de terre envoyés en congé en attendant l'époque de leur passage dans la réserve peuvent se marier sans autorisation.

Ils ne sauraient, du reste, ultérieurement, dans aucun cas, se prévaloir de leur position d'hommes mariés pour se soustraire à leurs obligations militaires.

#### APPEL DE LA CLASSE 1876.

Les jeunes soldats de la classe 1876 seront cette année appelés à l'activité, savoir :

Les hommes de l'armée de mer et ceux de l'armée de terre appartenant à la première portion du contingent, les 10 et 14 décembre;

Ceux de la deuxième portion, le 28 du même mois.

Sont également compris dans cet appel les ajournés des classes 1874 et 1875 recon-

... cette année propres au service, ainsi que les jeunes gens des mêmes classes dont les sursis d'appel sont expirés.

Ces décisions avaient été prises en principe par M. le général Berthaut avant de sortir du ministère. Une circulaire du général de Rochebougé vient de prescrire les mesures de détail à observer pour leur exécution.

L'appel à l'activité de la première portion se fera en deux fois : la première fraction sera mise en route le 40 décembre, la deuxième le 14.

Vous voudrez bien, en conséquence, dit la circulaire ministérielle adressée aux commandants de corps d'armée, désigner dans votre région les subdivisions dont les jeunes soldats devront être compris dans l'une ou l'autre de ces fractions, en tenant compte, pour cette désignation, des directions à donner aux détachements partant des diverses subdivisions de région, et de la force des détachements, de manière à éviter l'encombrement dans les gares de départ et d'embranchement.

En ce qui concerne la deuxième portion du contingent, qui sera appelée le 28 décembre, la circulaire rappelle que les jeunes soldats qui auraient servi précédemment comme engagés volontaires pour deux ans seront dispensés d'accomplir la période d'instruction imposée à la deuxième portion.

Pour les hommes qui ont servi pendant la guerre, le temps passé dans l'armée active ou dans l'armée auxiliaire leur sera compté en déduction du temps de service dû par la deuxième portion.

Par décret en date du 27 novembre dernier, M. Alexis Thubé a été nommé commissaire-priseur à Saumur, en remplacement de M. Piton, démissionnaire en sa faveur, et en cette qualité il a prêté serment à l'audience du tribunal civil du jeudi 6 décembre.

On annonce que l'ouverture de la ligne de chemin de fer de Nantes-Châteaubriand-Segré serait retardée du 17 au 24 décembre, à cause des pluies persistantes, qui ont endommagé les travaux de la voie.

**LES ÉCOLES CONGRÉGANISTES DE SAUMUR.**

Le Comité de patronage des Ecoles congréganistes vient d'adresser aux habitants de Saumur la circulaire suivante que nous croyons devoir reproduire :

Au mois de novembre 1876, une circulaire en faveur des Ecoles congréganistes fut adressée aux habitants de Saumur qui répondirent à cet appel avec le plus généreux empressement; les membres du Comité catholique tiennent à en exprimer ici leur profonde reconnaissance.

Convaincus qu'un aperçu de la situation financière intéressera les personnes qui ont bien voulu coopérer à une œuvre si importante, ils publient ci-après l'état sommaire des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1877.

**SITUATION DE L'ŒUVRE DES ÉCOLES CONGRÉGANISTES À LA FIN DE DÉCEMBRE 1877.**

§ 1<sup>er</sup>. — Recettes de 1877.

Produit des quêtes faites à domicile dans les quatre paroisses de la ville.....	8 500 »
Don particulier.....	4 000 »
<b>Total des recettes.....</b>	<b>9 500 »</b>

§ 2<sup>e</sup>. — Dépenses ordinaires de 1877.

1 <sup>o</sup> Ecoles des Frères :	
Traitement fixe de six Frères, à 600 fr.....	3 600 »
Traitement du professeur de musique.....	152 »
Frais de distribution et achat des livres de prix.....	447 15 »
Frais de chauffage, éclairage et fournitures classiques aux enfants.....	1 086 90 »
Loyer de l'École de la Visitation.....	180 »
Réparations aux immeubles.....	125 »
<b>Total de la dépense concernant les Ecoles des Frères.....</b>	<b>5 561 05 »</b>
2 <sup>o</sup> École et Asile Saint-André :	
Traitement fixe de la Sœur adjointe à l'École communale.....	400 »

Traitement des deux Sœurs de la Salle d'asile..... 800 »

Gage de la femme de charge de l'Asile..... 250 »

Frais de distribution et achat des livres de prix (1)..... » »

Chauffage, éclairage et fournitures classiques de l'École et de l'Asile..... 1 095 45

**Total..... 2 545 45**

§ 3<sup>e</sup>. — Dépenses extraordinaires de 1877.

Solde du déficit résultant des exercices antérieurs à l'année 1877..... 3 983 45

Recapitulation des dépenses :

1 <sup>o</sup> École des Frères.....	5 561 05
2 <sup>o</sup> École et Asile Saint-André.....	2 545 45
3 <sup>o</sup> Solde des exercices antérieurs à 1877.....	3 983 45
<b>Total des dépenses ordinaires et extraordinaires.....</b>	<b>12 089 65</b>
Report des recettes de toute nature effectuées en 1877.....	9 500 »
<b>Déficit.....</b>	<b>2 589 65</b>

Grâce à la quête de 1877, dépassant d'environ 3,500 fr. la moyenne des quêtes précédentes, le Comité a pu faire face aux dépenses nouvelles qui lui étaient imposées, et diminuer de 1,400 fr. le chiffre de sa dette. Cependant le passif est encore de 2,589 fr. 65 centimes, et la dépense ordinaire annuelle atteint au moins 8,000 fr.

Dans ces conditions, pour assurer l'existence et la marche régulière des Ecoles congréganistes, le Comité compte sur cette inépuisable charité qui ne lui a jamais fait défaut. Dieu merci, elles sont encore nombreuses dans notre cité, les personnes intelligentes et dévouées, plaçant au premier rang des bonnes œuvres celles qui assurent à l'enfant de l'ouvrier le double bienfait d'une instruction solide et d'une éducation chrétienne.

Au nom du Comité de patronage des Ecoles congréganistes :

J.-B. MÉRIT, curé de Saint-Pierre, président ;  
L. HENRY, curé de Saint-Nicolas ;  
H.P. GRIGNON, curé de Nantilly ;  
J.-B. GANTHER, curé de la Visitation.

**COLONIE AGRICOLE PÉNITENTIAIRE DE SAINT-HILAIRE,**

Commune de Roiffé (Vienne).

On écrit de Loudun, le 3 décembre, au Journal de la Vienne :

Monsieur le directeur,

Le 15 novembre, la Société de patronage organisée l'année dernière, par les soins de M. le président Bonnet, en faveur des jeunes libérés de la Colonie agricole pénitentiaire de Saint-Hilaire, s'est, au désir de ses statuts, réunie en assemblée générale au siège même de l'établissement, dans la commune de Roiffé.

L'assistance était nombreuse : plusieurs sociétaires avaient, en dépit du mauvais temps et des distances à parcourir, tenu à répondre à cette seconde convocation de leur président pour donner à nos jeunes colons une preuve nouvelle de leur sympathie, et témoigner par leur présence des espérances que leur fait concevoir la Société naissante.

Ceux qui abordaient la Colonie pour la première fois ont pu se convaincre qu'il n'y avait eu rien d'exagéré dans ce qui s'est dit de la bonne tenue de la maison, de l'ordre et de la discipline qui s'y font remarquer et des premiers résultats obtenus du placement de nos jeunes protégés chez les cultivateurs de la contrée.

A midi, les sociétaires sont introduits dans le salon de la Direction, et M. Bonnet, président de l'œuvre, déclare la séance ouverte. Il donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière réunion générale qui est adopté sans discussion. Il en est de même de l'exposé présenté par le trésorier de la situation financière de l'Association qui, sans être prospère, permettra, grâce à la réalisation d'une première subvention de l'Etat et de celle qu'on est en droit d'espérer de départements voisins, et de la charité privée venant s'adjoindre à la cotisation annuelle des sociétaires, de faire face aux éventualités de l'année qui s'annonce.

L'attention de la Société s'est particulièrement arrêtée sur deux des propositions inscrites à son

(1) Ces dépenses ont été couvertes par des souscriptions particulières.

ordre du jour. Il s'est agi, en premier lieu, de faire entrer dans l'esprit de nos colons les nécessités de l'épargne, comme moyen de préservation, et ensuite de rechercher le moyen le plus propre à les retenir, après leur libération définitive, dans les lieux sanitaires du patronage. L'examen de ces deux questions n'a pas tardé à établir qu'elles n'en font, pour ainsi dire, qu'une seule; que l'épargne imposée à ceux de nos patronnés qui ne sont encore libérés qu'à titre provisoire, et que la moindre incartade peut ramener à la Colonie, pouvait, par l'effet du goût qu'elle développe en eux et de l'intérêt croissant qui s'y attache, les disposer à demeurer après le terme de l'expiation, et lorsqu'ils sont devenus leurs maîtres sous la direction de la Société de patronage; qu'il suffirait pour cela de doubler, et au delà, dans le temps qui suit la libération définitive, la rente qu'à l'époque qui avait précédé cette libération ils retireraient de la retenue de portion de leurs salaires.

En partant de cette idée, la Société a pris la résolution suivante : Aux colons qui ne sont encore rendus à la liberté qu'à titre d'essai, et pour qui le patronage est obligatoire, nous continuons de retenir, conformément à nos statuts, le quart de leurs salaires que nous faisons fructifier à leur profit à la caisse d'épargne en échange de livrets en leurs noms. A ceux, au contraire, qui, définitivement libérés, échappent à nos soins, nous dirons : Si vous voulez continuer à accepter notre direction et à ne pas oublier le chemin de la caisse d'épargne que nous vous avons appris, la Société vous soldera annuellement, en dehors de la rente que vous devra cette caisse, 5/0 de vos dépôts. Nous n'y mettons que cette condition, que vos placements ne seront pas inférieurs au quart de vos gages.

Cette résolution dont le président de l'association s'est chargé de faire comprendre l'importance à chaque colon dans l'allocation qu'il leur a adressée dans la salle où ils avaient été réunis à cette fin, portera ses fruits. Le sentiment de satisfaction qui en a accueilli la communication ne laisse aucun doute à cet égard.

Chaque sociétaire a emporté de cette visite, qui s'est terminée par une rapide inspection des principaux locaux de l'établissement, par le spectacle d'évolutions militaires exécutées avec une rare précision et d'exercices gymnastiques dénotant une grande souplesse des membres, la consolante pensée qu'il n'y aura pas à désespérer du retour au bien de cette jeunesse impressionnable à qui il n'a manqué à l'origine que l'excellente direction qu'elle trouve à la Colonie, sous l'œil de chefs dévoués et sympathiques, et que les efforts de la Société de patronage tendent à lui continuer, au moyen de placements bien choisis, au sortir de l'établissement où elle a trouvé l'enseignement et l'abri.

Veillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

L'UN DE VOS LECTEURS,  
Membre de la Société de patronage des jeunes libérés de la Colonie de Saint-Hilaire.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

**Théâtre de Saumur.**

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 10 décembre 1877.

**SPECTACLE EXTRAORDINAIRE**  
Avec le concours  
DE M<sup>lle</sup> MARIE HASSELMANS

**MIGNON**

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique d'AMBROISE THOMAS.

- 1<sup>er</sup> acte : Les Bohémiens.
- 2<sup>e</sup> acte, 1<sup>er</sup> tableau : Le Boudoir de la comédienne.
- 2<sup>e</sup> tableau : L'Incendie.
- 3<sup>e</sup> tableau : Spérata.

M<sup>lle</sup> HASSELMANS remplira le rôle de *Philine*.

Distribution. — Wilhem Mester, MM. Pellin; Lothario, Odézanne; Laërte, Davy; Jarno, Dorlin; Frédéric, M<sup>lle</sup> Lévy Brun; Philine, M<sup>lle</sup> Marie Hasselmans; Mignon, M<sup>lle</sup> Rita Lelong; Antonio, M. Chauvier; Zaphari, Guiraud.

Comédiens, comédiennes, paysans, invités, bohémiens, laquais, etc.

Les frais considérables de cette représentation ont exigé une légère augmentation du prix des places :

Stalles d'orchestre, loges et fauteuils de balcon, 4 fr.; parquet, baignoires, 1<sup>res</sup> loges, 2 fr. 50; loge

de MM. les officiers, 2 fr. 50; parquet militaire, 1 fr. 25. — Les autres places au prix ordinaire.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M<sup>lle</sup> THOU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

**Chronique Financière.**

Bourse du 6 décembre 1877.

La reprise qui s'était dessinée hier soir en clôture s'est accentuée le soir sur le boulevard : le 3/0 a repris le cours de 107. C'est désormais là que s'établissent les cours qui doivent être inscrits le lendemain à la cote officielle; le parquet ne fait plus qu'enregistrer les décrets de la coulisse. On s'est maintenu pendant toute la durée de la séance au-dessus de 107. On a fini à 107.12 1/2 après avoir fait 107.25 au plus haut. Le 3/0 a ouvert et fermé à 72.05. Les recettes générales ont acheté 2,800 fr. de 3/0 et 12,700 fr. de 5/0. Les traits les plus saillants du bilan de la Banque sont une augmentation nouvelle dans les chiffres du portefeuille et des avances sur effets publics. Les demandes à 1,000 fr. d'obligations de la chambre de commerce de Calais, productives de 47 fr. 50 cent. d'intérêt annuel, ne se ralentissent pas à la Banque nationale, 10, place Vendôme, à Paris. Le coupon semestriel de ces titres, valeurs de placement de premier ordre, puisqu'elles jouissent de la garantie de l'Etat, écherra le 31 de ce mois. Il y avait des demandes sur les actions des chemins de fer français et étrangers. On recherchait le Nord à 1,277.50, l'Orléans à 1,058.75, le Madrid-Saragosse à 356.25. Grande fermeté sur le Gaz parisien à 1,248.75 et sur les actions du canal de Suez à 722.50.

(Correspondance universelle.)

Dans le traitement des rhumes, gripes, bronchites, etc. Les médecins recommandent spécialement le **Sirop** et la **Pâte** de **Pierre Lamouroux**.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

**Rhumes et Maladies de Poitrine.**

**SIROP**  
ANTIPHLOGISTIQUE  
DE  
**BRIANT**

Pharmacie BRIANT, 150, rue de Rivoli, PARIS

Depuis plus de cinquante années, le **SIROP de BRIANT** est recommandé par les Médecins dans les maladies de l'appareil respiratoire : **Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Gripes, etc.**

C'est le plus actif, le plus agréable et le meilleur marché des médicaments pectoraux.

Pour éviter les imitations et les contrefaçons, inefficaces ou nuisibles, exigez l'instruction en neuf langues et la signature très-lisible de l'inventeur.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.



Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique **Revalescière Du Barry**, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIÈRE**  
Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, époussément, dérangement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoiffées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesfurt, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Warzer, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Compere, de dix-huit ans de Gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

EPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872. Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalessière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATRÉ, Musicien au 63<sup>e</sup> de ligne.

Cure N° 62,986.

M<sup>lle</sup> Martin, d'aménorrhée, Suppression des Règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalessière*.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de *Revalessière* enlèvent toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalessière* chocolatée rend

l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 288 tasses, 36 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSEAU, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 15 — —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — —
1 — 30 — —	7 — 40 — —	9 — 7 — —	11 — 41 — —

  

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 20 m. matin.	10 — 45 — —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 — —
12 — 30 — —	6 — 15 — —	7 — 39 — —	11 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 DÉCEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse		
3 %	71	90	» 37	»	»	»	»	Canal de Suez	723	75	11 25	»
4 %	100	»	» 50	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp.	535	»	5	»
5 %	107	»	» 40	»	»	»	»	Société autrichienne	558	75	6 25	»
Obligations du Trésor, 1. payé.	490	»	»	»	»	»	»	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	333	»	» 1	»	»	»	»	Orléans	336	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	495	»	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	333	»	»	»
— 1865, 4 %	515	»	»	»	»	»	»	Est	322	»	»	»
— 1869, 3 %	389	»	» 1 50	»	»	»	»	Nord	317	»	»	»
— 1871, 3 %	374	»	»	»	»	»	»	Ouest	330	»	»	»
— 1875, 4 %	487	50	» 1 50	»	»	»	»	Midi	329	50	»	»
— 1876, 4 %	475	»	»	»	»	»	»	Charentes	238	75	»	»
Banque de France	3160	»	» 15	»	»	»	»	Vendée	155	»	»	»
Comptoir d'escompte	670	»	»	»	»	»	»	Canal de Suez	541	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p.	341	»	»	»	»	»	»					
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360	»	»	»	»	»	»					

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 juin 1877).

Départs de Saumur vers ANGERS.		Départs de Saumur vers TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin.	9 — 15 — —	3 heures 25 minutes du matin.	8 — 31 — —
6 — 45 — —	1 — 1 — —	8 — 31 — —	9 — 40 — —
1 — 36 — —	4 — 10 — —	9 — 40 — —	14 — 40 — —
4 — 10 — —	7 — 15 — —	14 — 40 — —	4 — 44 — —
7 — 15 — —	10 — 37 — —	10 — 38 — —	10 — 38 — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 40.

# A LA VILLE DE TOUL

21, rue du Puits-Neuf, maison de M. Jagot, à Saumur.

M. BOUCHER, propriétaire de ces vastes Magasins, a l'honneur de prévenir les dames qu'il vient de recevoir un choix considérable de broderies de Nancy et d'Épinal (Vosges) : Tels que taies d'oreillers, brodées sur toile, depuis 19 fr. 50 à 80 fr. la paire. — Mouchoirs brodés tout autour sur batiste de 6 fr. 50 à 130 fr. la pièce. — Riches jupons brodés sur beau jaconat de 49 à 120 fr. la pièce. — Mouchoirs initiaux, ourlés à jour, toile, au prix de 95 c. — Un choix considérable de bandes brodées en tout genre sur toile. — Garnitures pour chemises brodées sur toile. — Mouchoirs brodés, écussons-initiaux tout ourlés sur tissus du Nord à 45 c. — Camisoles, chemises, peignoirs, pantalons pour femme et enfant. Tous ces articles, marqués comme ci-dessus, sont brodés à la main. — Dessus d'édredon, depuis 2 fr. 45. — Mousselines et riches guipures pour rideaux.

## GRAND CHOIX DE LINGERIE EN TOUT GENRE, HAUTE NOUVEAUTÉ DU JOUR

12 modèles différents de jolis cols toile, à 95 c. la pièce. — Parures depuis 2 fr. 45. — Beaux bonnets de Verdun, faits à la main. — Bonnets pour femme, depuis 25 c. la pièce. — 10,000 bandes, broderie au métier, depuis 1 fr. 25 les 4 mètres.

Dans nos magasins, on trouve toutes sortes d'articles pour femme et enfant en lingerie confectionnée. Les marchandises sont marquées en chiffres connus et vendues au prix fixe.

NOTA. — Six grandes caisses de lingerie défraîchies seront vendues presque pour rien.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

Au canton du Van-Langlais.

En totalité ou par lots.

#### UN CLOS DE VIGNE

De 4 hectare 26 ares

#### ET UNE MAISON D'HABITATION

Comprenant trois pièces et cuisine au rez-de-chaussée, trois chambres au premier étage.

Gravier, cave voûtée et pressoir; Le tout joignant MM. Bloudeau et Nicolas.

S'adresser, pour visiter la maison, à M<sup>me</sup> veuve JEUNNETTE-DELAHAYE, qui l'habite.

Et, pour traiter, soit à M. COULON, propriétaire à Saumur, soit à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (651)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

Par adjudication amiable.

En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, Le dimanche 16 décembre 1877, à midi.

#### UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, n° 4, occupée par M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Pinet-Marquis.

Entrée en jouissance de suite. Mise à prix : 8,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

#### UNE MAISON

Située à Saumur, quartier des Ponts, rue des Capucins, n° 46 et 48.

Occupée par M. Moneste, charpentier, M. Groleau, boucher, et autres. S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (597)

#### A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

#### A LOUER

PRÉSENTMENT,

#### DEUX MAISONS AVEC BOUTIQUES

Nouvellement restaurées.

Situées rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. DÈZE, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur, ou à M. GODET, imprimeur.

#### A LOUER

PRÉSENTMENT,

#### PORTION DE MAISON AVEC CAVES ET JARDIN

Sise montée du Fort.

S'adresser à la Retraite. (632)

Etude de M<sup>e</sup> ALEXIS THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

M<sup>e</sup> THUBÉ a l'honneur d'informer le public que son installation lui permet de recevoir en dépôt tout ce qu'on voudra lui confier, pour être vendu aux enchères, à la salle des ventes, située rue d'Orléans, 55, en face l'hôtel de Londres. (649)

#### DÉPÔT

#### DES FORGES DU BERRY

SPECIALITÉ

DE FILS GALVANISÉS

Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, prévient le public que, dépositaire des forges du Berry, il cotera le fil de fer galvanisé comme suit : N° 16..... 60 fr. les cent kil.

#### Communications Hygiéniques

De l'avis de tous les médecins, le froid aux pieds et l'humidité sont nos ennemis mortels. Pour les combattre, portons les Semelles Laeroix, les seules hygiéniques crincolhydrofuges; elles sont au début comme à la fin, quoique très-minces, à l'épreuve de l'humidité. Evitons celles en laine, feutre, etc., qui sont spongieuses et perdent de suite leur chaleur. — Avec les Semelles Laeroix

#### PLUS DE FROID AUX PIEDS!!

On les trouve partout. — Exiger le nom Laeroix, 1, rue Aubert, Paris. (647)

## PAUL JEUNETTE

Représentant à Saumur,

Prévient le public qu'il continue la vente des Charbons de terre et Briquettes, Charbons de bois et Coke, en gros et en détail. Livraison à domicile, par wagons dans toutes les gares, et par bateaux dans tous les ports.

Les commandes sont reçues place de l'Hôtel-de-Ville, n° 10.

## LAGALL

DENTISTE A SAUMUR

Quai de Limoges, 70,

Élève de M. Victor LANGERON,

CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX.

Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES

EXTRACTION DES DENTS

Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile. Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur. (220)

#### BIBERON POMPE MONCHOVAUT

Fonctionnant aussi bien que le sein de la mère (garanti). Le seul où le lait monte constamment, sans jamais redescendre et avec lequel l'enfant boit sans aucun effort.

Fabrique à Laon (Aisne).

Dépôt général à Paris, rue de Jouy, 7, Pharmacie Centrale de France.

Se méfier des nombreuses contrefaçons et ne pas confondre avec les Biberons à pompe-boules.



Se trouve à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien, ainsi que dans toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de Biberons. (660)

Saumur, imprimerie de P. GODET.